

FORMULAIRE D'ADHESION AU SUP & SURF NYON

Valable du 1^{er} janvier au 31 décembre

PHOTO

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville
Date de naissance / /	Ville de naissance
Téléphone	Email
Contact en cas d'urgence	Téléphone

Décharge : en cochant cette case, je certifie être médicalement apte à la pratique du Stand Up Paddle et que je sais nager seul un minimum de 50 mètres sans difficulté. En conséquence, je dégage le SUP & Surf Nyon de toute responsabilité en cas d'accident me survenant, ou provoqué par suite de mon éventuelle inaptitude physique ou médicale ou non-respect des consignes de l'association SUP & Surf Nyon. J'atteste que je suis couvert par une assurance de responsabilité civile qui couvre les dommages que je pourrais causer à autrui et que je suis au bénéfice d'une assurance accident personnelle.

Autorisation parentale (si nécessaire) : en cochant cette case, je certifie autoriser mon enfant à suivre les sessions découvertes du SUP avec SUP & Surf Nyon et dégage SUP & Surf Nyon de toute responsabilité. Je certifie que mon enfant est médicalement apte à la pratique du Stand Up Paddle et qu'il sait nager seul un minimum de 50 mètres sans difficulté. En conséquence, je dégage SUP & Surf Nyon de toute responsabilité en cas d'accident lui survenant, ou provoqué par suite de son éventuelle inaptitude physique ou médicale ou non-respect des consignes de l'association SUP & Surf Nyon. J'atteste que mon enfant est couvert par une assurance de responsabilité civile qui couvre les dommages qu'il pourrait causer à autrui et qu'il est au bénéfice d'une assurance accident personnelle.

Règlement intérieur : en cochant cette case, je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association SUP & Surf Nyon (au dos) et je m'engage à le respecter.

MONTANT DE L'ADHESION valable jusqu'au 31 décembre

CHF 150.- Membre ordinaire cotisation annuelle
Comprend uniquement l'emprunt des planches Allround et gonflables

CHF 200.- Membre famille cotisation annuelle
Comprend uniquement l'emprunt des planches Allround et gonflables

CHF 100.- Utilisation des planches Race et Downwind
S'applique à TOUT membre désireux d'utiliser ces planches (membres avec ou sans rack) – un niveau technique minimal est exigé pour pouvoir utiliser ces planches, évalué lors des cours et/ou semaine technique organisés par le club

CHF 100.- Mise à disposition d'une place d'entreposage

Tout nouveau membre devra suivre un cours obligatoire (utilisation/sécurité) payant de CHF 80.-

Documents obligatoires à fournir : le présent document dûment rempli, daté et signé, une photo.

L'association, conformément à ses statuts se réserve le droit de rejeter toute demande d'adhésion.

- Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur le présent document.
- Je désire faire partie du groupe WhatSUP (sur WhatsApp) pour participer aux communications informelles entre membres.
- J'autorise SUP & Surf Nyon à communiquer mes coordonnées à ses partenaires
- J'autorise SUP & Surf Nyon à utiliser une photo dans laquelle j'apparais pour ses besoins de communication

Fait à

Le

Signature



Règlement intérieur

Le présent document définit les règles de fonctionnement de l'association ainsi que les droits et devoirs de ses membres. Le paiement de la cotisation vaut acceptations de ces règles et l'engagement de les respecter par chacun.

Adhésion et cotisation

Toute personne participant à la vie du SUP & Surf Nyon devra être adhérente à celle-ci et payer sa cotisation. Le montant de la cotisation est forfaitaire.

Pour les membres adhérents, le renouvellement se fait entre le 1^{er} décembre et le 31 janvier.

Pour les nouveaux membres, l'adhésion se prend à partir de la 1^{ère} sortie.

La validité de l'adhésion est du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le non-paiement de la cotisation après les rappels d'usage équivaut à un non-renouvellement de l'adhésion au club. La ré-adhésion se fera alors comme pour un nouveau membre.

Pour s'inscrire il faut :

- avoir pris connaissance du présent document et l'avoir signé
- Fournir la feuille d'adhésion complétée et signée, ainsi qu'une photo

La cotisation est fixée lors de l'Assemblée Générale selon la proposition du comité du SUP&Surf Nyon. Elle inclut la participation aux frais de fonctionnement de l'association, aux frais d'achat et à l'entretien des matériels. Il est demandé à tous les adhérents de s'impliquer dans la vie de l'association en aidant de manière bénévole aux diverses activités mises en place.

Aucune dépense ne pourra être engagée par un membre sans accord préalable du Président ou du Trésorier.

Activités

Les activités organisées par le club sont ouvertes à tous les adhérents.

Elles consistent en :
Des sorties pour l'initiation et l'entraînement
Des sorties à la journée ou demi-journée
Des sorties éco environnementales (nettoyage des berges,)

Organisation des sorties

L'association organise des sorties où chaque participant est responsable de ses actes.

Les sorties seront annoncées sur le site internet et/ou la page Facebook de l'association (www.nyonsup.ch et/ou www.facebook.com/SUPnyon).

Sécurité navigation

Tout adhérent se doit de prendre connaissance des différents arrêtés et règles applicables à l'espace maritime qu'il utilise. La pratique sur l'eau se fait en respectant les consignes de navigation et en s'informant au préalable des conditions.

En dehors des activités organisées par l'association, toute navigation reste sous la responsabilité exclusive de l'adhérent.

Dans le cadre d'une sortie organisée par le club et avant le départ, l'encadrant doit présenter le parcours envisagé, préciser les conditions météo et tous points particuliers concernant la navigation (courants, zones à risques, etc.). L'encadrant se réserve le droit d'annuler la sortie en cas de mauvaise condition météo. Les participants doivent respecter les consignes données par l'encadrant sous peine de s'exclure de la responsabilité de celui-ci.

Matériel

L'association gère le matériel acquis sur fonds propres ou subventions pour ses besoins de fonctionnement (gilets, pagaies, planches, matériels de sécurité, etc.).

Mise à disposition de matériel pour les membres adhérents

Tout adhérent peut emprunter du matériel mis spécifiquement à disposition par le SUP & Surf Nyon, pour un usage strictement personnel, sous réserve qu'il ne fasse pas défaut pour les activités programmées et après accord de l'association. L'emprunt est mentionné sur un registre prévu à cet effet.

Le matériel est placé sous la responsabilité de l'utilisateur. Tout matériel utilisé doit être restitué nettoyé. En cas de casse ou perte de matériel, l'adhérent s'engage à en informer le comité du SUP & Surf Nyon dans les plus brefs délais.

Toutes négligences entraîneront des frais à la charge des responsables.

Usage de matériel par des tiers

Aucune personne, membre ou non-membre, n'est autorisée à emprunter du matériel appartenant à un autre membre. L'usage du matériel est strictement réservé aux propriétaires du dit matériel. Tout emprunt non autorisé entraînera l'exclusion du club.

Environnement

La pratique du Stand Up Paddle (SUP) est respectueuse de l'environnement.

Tout adhérent se doit de prendre connaissance des différents arrêtés et règles applicables à l'espace maritime qu'il utilise.

Le comité du SUP & Surf Nyon se réserve le droit d'exclure toute personne pour manquement au présent règlement.